



**Transformation numérique**  
Programme national de recherche

Deuxième mise au concours



FONDS NATIONAL SUISSE  
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS  
FONDO NAZIONALE SVIZZERO  
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

# Table des matières

<b>1. Contexte et introduction</b>	<b>4</b>
<b>2. But et thèmes de la deuxième mise au concours</b>	<b>5</b>
Module 1 : « Formation, apprentissage et tournant numérique »	5
Module 2 : « Éthique, fiabilité et gouvernance »	6
<b>3. Thèmes transdisciplinaires</b>	<b>7</b>
<b>4. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets</b>	<b>9</b>
Conditions générales	9
Déclarations d'intention	10
Soumission en ligne de requêtes de recherche sur mySNF	11
Sélection des projets et critères de sélection	11
Calendrier de la deuxième mise au concours	12
<b>5. Contacts</b>	<b>13</b>
<b>6. Acteurs</b>	<b>13</b>

## Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre des PNR doivent apporter une contribution à la résolution de problèmes actuels d'envergure nationale. Sur la base de l'article 10, alinéa 2 de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (état le 1<sup>er</sup> janvier 2018), le Conseil fédéral définit les sujets et points forts thématiques qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. Mandaté par le Conseil fédéral, le Fonds national suisse assume quant à lui l'entière responsabilité de la mise en œuvre des programmes.

L'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (état le 1<sup>er</sup> janvier 2018, art. 3 O-LERI) définit les buts et objectifs des PNR comme suit :

« <sup>1</sup> Les programmes nationaux de recherche (PNR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont pour but de susciter l'élaboration et l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun.

<sup>2</sup> Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'un PNR sont en particulier :

- a. ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;
- b. ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;
- c. ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.

<sup>3</sup> En cas d'exceptions dûment motivées, un PNR peut être mis en place pour créer un potentiel de recherche supplémentaire en Suisse.

<sup>4</sup> Il s'agit aussi de considérer, lors du choix des programmes, si :

- a. les résultats escomptés des programmes peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;
- b. le programme peut être réalisé dans le cadre d'une coopération internationale. »

## 1. Contexte et introduction

Le principal but du programme est de générer des connaissances sur les opportunités, les risques et les défis que la numérisation représente pour la société et d'étudier les solutions qu'elle peut lui apporter. Le PNR (1) analysera les impacts de la transformation numérique en Suisse et (2) développera des interventions, expériences et solutions possibles qui contribueront à exploiter les opportunités de manière optimale et à adopter l'approche adéquate vis-à-vis de risques potentiels. Il ouvrira ainsi la voie à une gestion et à une gouvernance optimales de la transformation numérique actuelle et à venir.

Ce but sera atteint :

- En analysant les contenus, les instruments et les institutions de la formation formelle et informelle en lien avec le tournant numérique en cours et en prenant en considération toute la durée de vie d'un individu et tous les échelons et types de formation ainsi que les institutions éducatives et leur dynamique systémique ;
- En comprenant (1) comment la transformation numérique modifie le concept de comportement éthique au sein de la population (au niveau individuel et sociétal) et l'instauration de rapports de confiance et (2) comment elle peut être appréhendée de manière à profiter aux individus comme à la société tout en préservant fiabilité, valeurs sociales et droits fondamentaux ;
- En générant des connaissances sur les opportunités et les risques de la transformation numérique à tous les niveaux de l'économie suisse (sur le plan macro-, méso- et microéconomique) ainsi que pour chaque région et type d'espace (urbain ou rural) en identifiant les interdépendances pertinentes et en étudiant les opportunités et les risques qui en découlent pour le marché du travail. Lors de l'élaboration de ces résultats, une attention particulière sera accordée aux conditions politiques, sociales et économiques en prenant en compte l'impact que ces changements exercent en Suisse sur des domaines politiques tels que le développement régional et l'aménagement du territoire, la mobilité, la santé et l'environnement.

Suite à la mise au concours initiale, le Conseil national de la recherche a approuvé 37 projets, en se basant sur les recommandations du comité de direction PNR 77. Toutefois, ce dernier estime qu'il subsiste des lacunes importantes en ce qui concerne les thèmes examinés dans le premier et le deuxième module et qu'un financement est encore disponible pour ces modules.

C'est pourquoi le comité de direction PNR 77 a approuvé un montant de 5,4 millions de francs pour soutenir potentiellement deux ou trois projets de recherche supplémentaires du module 1 et environ cinq ou six projets de recherche du module 2, dans le cadre d'un deuxième appel à projets. Par contre, aucun subside supplémentaire n'est disponible pour des projets dans le cadre du module 3 ; aucune autre soumission n'est donc possible.

## 2. But et thèmes de la deuxième mise au concours

### Module 1 : « Formation, apprentissage et tournant numérique »

Le comité de direction prévoit de financer trois autres projets dans le cadre du module 1. Au total, 1,8 million de francs sont disponibles pour des projets portant sur les points forts thématiques suivants :

Ce module étudie les implications de la numérisation quant au rôle de la formation et de l'apprentissage dans la société, analyse les opportunités, les risques et les défis et vise à élaborer des stratégies permettant de gérer la transformation du système éducatif. Les travaux de recherche proposés dans le cadre de ce module peuvent concerner tous les aspects de l'apprentissage et de la formation – de la petite enfance à un âge avancé – et tous les types de formation (formelle, informelle) proposés dans les différents milieux éducatifs (scolarité obligatoire et lycée, formation professionnelle, universités et hautes écoles, formation continue, travail volontaire, etc.). Il s'intéresse également à la manière dont ces changements et la plus grande disponibilité des données influencent la formation, la pratique professionnelle des enseignants et le système éducatif.

Ce module comprend les groupes thématiques suivants :

- 1. Les individus vivant la seconde moitié de leur vie et possédant un bagage éducatif différent, confrontés à l'évolution continue du numérique (avec une attention particulière à la durabilité face aux changements de cohortes)**
  - (a) quels sont les ensembles de connaissance ainsi que les types d'aptitudes (y compris les méta-compétences) en ce qui concerne les compétences professionnelles ainsi que les connaissances et compétences générales ;
  - (b) quels instruments numériques pourraient être utiles durant cette phase de vie, étant donné les changements associés au vieillissement ;
  - (c) quelles sont les répercussions sur la formation des enseignants et des formateurs ;
  - (d) dans quels cadres institutionnels de l'éducation ces besoins pourraient être pris en compte et des solutions mises en œuvre, et quel serait leur incidence sur l'ensemble du système éducatif. Idéalement, ces thèmes seront traités au sein d'un même projet.
- 2. Les individus présentant une invalidité et possédant un bagage éducatif différent, face à l'évolution continue du numérique (avec une attention particulière à la durabilité face aux changements de cohortes)**
  - (a) comment déduire et préciser si et, le cas échéant, de quelle manière les personnes invalides (par ex. aveugles, sourdes, présentant des troubles de l'apprentissage et/ou de l'élocution) peuvent tirer profit du tournant numérique dans le domaine du développement professionnel ou
  - (b) dans le cadre des efforts compensatoires visant à remédier à ces handicaps.
- 3. Impacte de la transformation numérique sur les systèmes éducatifs**

Des projets de recherche fournissent une analyse scientifique du système de formation (suisse), des changements qui peuvent apparaître dans le sillage du

numérique, et comment y faire face. Le numérique aura un impact sur le lieu, le moment et les personnes avec lesquelles les individus apprennent, ainsi que sur les acteurs de l'enseignement qui sont favorisés et sélectionnés par les différentes parties prenantes. Citons par exemple de grandes entreprises qui peuvent contourner l'éducation traditionnelle en recrutant, sélectionnant et formant leurs futurs employé-e-s ; des acteurs puissants peuvent fournir une éducation dans le monde entier, se consacrant à des connaissances et des compétences spécifiques, voire même des points de vues, des publics cibles ; les apprenants peuvent vouloir élaborer leurs propres programmes d'études spécialisés comprenant les atouts de prestataires (acteurs) d'éducation potentiellement divers et obtiennent finalement leur diplôme avec des certificats reconnus dans le monde entier, etc. La Suisse a un besoin urgent de comprendre les parties prenantes et la dynamique de ce processus, d'obtenir des perspectives sur l'avenir possible, ainsi que des instruments dans le but d'anticiper, surveiller, et potentiellement réguler et gouverner cet avenir. Idéalement, ces thèmes seront traités au sein d'un même projet.

## **Module 2 : « Éthique, fiabilité et gouvernance »**

Dans le cadre du module 2, le comité de direction prévoit de financer environ cinq ou six autres projets. 3,6 millions de francs au total sont disponibles pour des projets portant sur les thématiques suivants :

Le but de ce module est d'analyser les opportunités et les risques, d'estimer l'interdépendance de ces deux facteurs et de développer et suggérer des solutions pratiques à tous les niveaux de la société (sur le plan macro-, méso- et microéconomique) : d'une part, sur la base d'une évaluation des opportunités et des risques associés à la numérisation en termes d'éthique et de leur conformité avec les normes et droits fondamentaux en Suisse et, d'autre part, en considération des conditions nécessaires à la création d'infrastructures et de services numériques fiables par différents utilisateurs et groupes d'utilisateurs au sein de l'économie, du gouvernement et de la société. Ces questions acquièrent une importance particulière à la lumière des risques liés à la cybersécurité et au terrorisme et de l'évolution de l'environnement culturel induite par la disponibilité planétaire des biens culturels numériques.

Ce module comprend les groupes thématiques suivants en ce qui concerne la deuxième mise au concours :

### **1. Impact du numérique sur la sphère publique et/ou le journalisme**

De quelle manière les changements dans l'information numérique et la technologie de la communication (intelligence artificielle, analyse des données, robots et agents conversationnels, chaîne de blocs, personnalisation, assistants virtuels numériques, etc.) influencent-ils le fonctionnement des médias, le rôle démocratique des médias et du journalisme, la diversité et la santé de la sphère publique, et le paysage global des médias en Suisse ? De quelle manière le numérique favorise-t-il de nouveaux modèles commerciaux

dans les médias, de nouvelles formes de production, de distribution et d'utilisation du contenu médiatique ? Quelles sont les implications de ces changements sur la façon dont les citoyens s'informent mutuellement, incluant, mais sans s'y limiter, la préparation des élections et des votes populaires ? Quelles sont les implications sur la réalisation des valeurs publiques, l'éthique professionnelle, la gouvernance efficace et la responsabilité des médias ? Quelles sont les implications des nouvelles plateformes numériques et des monopoles sur le marché suisse et comment pouvons-nous développer des garanties afin de préserver l'indépendance journalistique et promouvoir la diversité des plateformes et des médias alternatifs ?

## **2. Gouvernance et cadre légal des technologies numériques**

Quels sont les nouveaux défis de gouvernance liés au développement, à la mise en valeur et à l'utilisation des technologies numériques (intelligence artificielle, chaîne de blocs, analyse de données, robotisation, etc.) pour les États, les autorités de régulation, les organismes d'autoréglementation, etc. ? De quelle façon pouvons-nous favoriser la transparence, l'explicabilité, l'équité et la responsabilité des différentes formes de gouvernance, telles que la réglementation formelle, les normes informelles et la conception technologique ? De nouveaux cadres de gouvernance et de responsabilité juridique sont-ils nécessaires pour les infrastructures et services numériques ?

## **3. Thèmes transdisciplinaires**

Plusieurs thèmes transdisciplinaires apparaissent pertinents pour les trois modules.

### **Objet des requêtes de projets**

La présente mise au concours se concentre sur la recherche académique et ne financera pas le développement d'applications, de plateformes ou d'infrastructures pour le secteur commercial. Des combinaisons entre les sciences sociales et humaines et les disciplines techniques sont vivement recommandées, mais doivent démontrer l'existence de l'expertise pertinente de l'équipe de recherche. Les projets qui comportent une composante empirique ainsi que la collecte de données sont également vivement recommandés, pour autant que la faisabilité et la gestion responsable des données (personnelles) soient garanties.

### **Données et observatoires de données**

L'un des possibles résultats des projets pourrait être de contribuer à l'élaboration de nouveaux ensembles de données et/ou observatoires de données (c'est-à-dire au développement d'infrastructures de recherche permettant une collecte/analyse continue des données) ainsi qu'à l'établissement de nouvelles connexions entre les anciens, ou les nouveaux ensembles de données, lorsqu'ils apparaissent utiles à l'approfondissement de sujets pertinents pour le PNR. Il est essentiel que la

réutilisation future de telles données (par des tiers) soit explicitement prise en considération. Dans la mesure du possible, ces travaux devraient également être menés en collaboration avec les institutions existantes.

Lors du développement de nouveaux ensembles de données à des fins d'analyses économiques et d'observatoires de données à des fins d'analyse tendancielle, la préférence sera accordée aux études qui viseront à rassembler et à analyser au moyen de méthodes novatrices des données ne résultant pas d'une collecte administrative : données de mobilité, de processus ou basées sur des capteurs.

Le comité de direction recommande fortement de coordonner les données étudiées avec les banques de données des institutions officielles à tous les échelons étatiques (p. ex. les autorités cantonales pour le module « Formation, apprentissage et tournant numérique »).

Tous les projets doivent expressément faire apparaître que les propriétaires de données participent/consentent à leur utilisation et s'assurer que toutes les informations recueillies ont été obtenues dans le respect des standards éthiques et des lois en vigueur sur la protection des données.

## **Flexibilité et anticipation**

La numérisation modifie rapidement notre environnement. Par conséquent, les projets du PNR 77 devraient non seulement analyser rétrospectivement les changements intervenus, mais aussi étudier des questions d'actualité et anticiper d'éventuelles futures évolutions. Les projets de recherche doivent s'assurer que les résultats obtenus seront toujours pertinents une fois achevée la phase de recherche de cinq ans, déterminer comment la recherche peut produire des résultats durables et, idéalement, répondre à de futurs changements.<sup>1</sup> Il est essentiel que les projets soient gérés avec flexibilité et les requérant-e-s devraient décrire comment ils prennent en considération des exigences en rapide évolution (en termes de méthodologie comme de thématique) et comment ils répondent aux changements en cours.

Il est également attendu que des projets mettent en lumière l'éventuelle émergence de nouvelles institutions au sein de la société numérique et la manière dont elles pourraient ouvrir la voie à la création et à la conception de nouvelles opportunités.

## **Quantification des activités**

Les technologies numériques permettent la quantification de nombreux phénomènes et génèrent de nouvelles tendances sociétales par la collecte et l'analyse d'informations (p. ex. applis santé, applis activités, suivi des performances). Quelles en sont les conséquences ? Celles-ci sont-elles souhaitables et dans quelles circonstances ?

<sup>1</sup> La numérisation a d'ores et déjà induit de nombreux changements qui n'ont souvent pas été perçus ni étudiés. Par suite, les analyses de données rétrospectives sont également encouragées dans la mesure où elles contribuent à prévoir de futurs développements.

Comment pouvons-nous nous assurer que les objectifs qui sont difficiles à quantifier ou à mesurer ne seront pas négligés ?

### **Autres thématiques**

Le PNR 77 s'emploie tout particulièrement à intégrer les approches interdisciplinaires reflétant la richesse et la diversité de multiples disciplines. Établir une connexion entre les sciences sociales et comportementales d'une part, les sciences de l'informatique et de l'ingénierie d'autre part, apparaît particulièrement pertinent dans le cadre du PNR 77, de même que les projets peuvent inclure des approches transdisciplinaires.

Les propositions doivent refléter l'état actuel de la recherche, être compétitives par rapport aux standards de recherche internationaux et traiter de questions pratiques pertinentes pour la Suisse, idéalement en utilisant des ensembles de données existants ou en en générant de nouveaux, dans le contexte suisse.

## **4. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets**

Les chercheurs intéressés à poser leur candidature sont vivement encouragés à soumettre (1) en premier lieu une déclaration d'intention et (2) une requête de recherche deux mois plus tard (cf. programme à la page 11). Les déclarations d'intention fournissent au comité de direction l'information dont il a besoin pour sélectionner des experts internationaux afin de constituer le panel d'évaluation. Les auteurs seront informés si la recherche décrite dans la déclaration d'intention n'est pas conforme aux objectifs de la 2<sup>e</sup> mise au concours. Il est possible de soumettre à nouveau des requêtes rejetées lors de la mise au concours précédente, pour autant qu'elles aient été révisées et qu'elles correspondent aux particularités de la présente mise au concours.

### **Conditions générales**

Les déclarations d'intention et les requêtes de recherche doivent être rédigées en anglais.

Le début des travaux de recherche pour ces nouveaux projets est fixé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les projets de recherche effectués dans le cadre du PNR 77 doivent être limités à une durée ne dépassant pas 48 mois. Aucune prolongation et financement supplémentaire ne seront possibles. Les projets d'une durée inférieure à 48 mois comptant un ou plusieurs doctorant-e-s doivent pouvoir garantir le financement de ces postes durant 48 mois à la sélection des projets.

L'enveloppe moyenne attribuée à un projet se situe entre 300 000 et 600 000 francs suisses. Ce chiffre est donné à titre indicatif. L'attribution de budgets inférieurs est également possible.

Les projets de recherche transfrontaliers sont soutenus à condition que cette collaboration génère une valeur ajoutée significative et enrichisse substantiellement la recherche proposée en termes de contenu ou de méthodologie ou bien que la compétence étrangère ainsi acquise se révèle indispensable pour mener le projet à bien. En règle générale, la part du budget destinée à la partie étrangère ne dépassera pas 30 % du budget total. Les normes et barèmes salariaux des pays concernés s'appliquent par analogie aux requérant-e-s de l'étranger. Toutefois, les tarifs maximaux du FNS en constitueront la limite supérieure. Veuillez prendre contact avec le manager du programme PNR 77 avant de soumettre un projet transfrontalier.

Le dépôt de projets de recherche impliquant une collaboration avec d'autres projets du PNR 77 est fortement encouragé. Les projets devraient prévoir un équivalent temps d'approximativement un mois par an réparti sur l'année pour la collaboration entre projets. La collaboration au plan national avec des projets extérieurs au PNR 77 est souhaitée et encouragée.

Afin de permettre une coordination optimale, les projets approuvés devront impérativement débiter au plus tard quatre mois après leur date de sélection.

La mise au concours du PNR 77, le règlement des subsides du FNS, le règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides constituent la base juridique du programme. Tous les formulaires, règlements et directives pour le dépôt d'un projet sont disponibles sur le site Internet [www.mysnf.ch](http://www.mysnf.ch), sous la rubrique « Information/documents », après avoir sélectionné le PNR correspondant et créé une requête.

Les projets de recherche de la deuxième mise au concours doivent respecter les directives du FNS. Il faut prendre en compte la mise au concours du PNR 77, de même que le règlement des subsides et les directives pour le dépôt sur le portail *mySNF*.

## Déclarations d'intention

La déclaration d'intention doit être soumise par le biais du formulaire officiel fourni spécifiquement pour ce PNR (deux à trois pages, au max. 1000 mots). La déclaration d'intention doit comporter les informations suivantes :

- Nom du candidat, discipline principale et institution
- Thème de recherche, cadre théorique et objectif du projet
- Méthodes et données
- Coopération nationale et internationale
- Mise en valeur
- Durée
- Estimation des ressources financières nécessaires

La déclaration d'intention doit être soumise par courriel ([pnr77@snf.ch](mailto:pnr77@snf.ch)) d'ici le **20 février 2020** à 17h00 (heure locale suisse).

## Soumission en ligne de requêtes de recherche sur *mySNF*

Les requêtes de recherche doivent être soumises en ligne via le portail *mySNF* ([www.mysnf.ch](http://www.mysnf.ch)). Afin de pouvoir utiliser *mySNF*, les requérant-e-s doivent s'inscrire en tant qu'utilisatrice ou utilisateur. Les comptes d'utilisatrices et d'utilisateurs déjà activés sont valables et donnent un accès à tous les instruments d'encouragement du FNS. Il est recommandé d'ouvrir les nouveaux comptes d'utilisatrices et d'utilisateurs le plus tôt possible via la page d'accueil de *mySNF*.

Le délai de soumission des requêtes de recherche est fixé au **20 avril 2020**, 17 heures (heure locale suisse).

En plus des données administratives et du plan de gestion des données à saisir directement sur le portail *mySNF*, les documents suivants sont à soumettre au format PDF :

- **Plan de recherche**  
Les requérant-e-s doivent utiliser le modèle de document de la requête nouvellement créée à disposition sur le portail *mySNF* sous la rubrique « Information/documents ». Le plan de recherche ne doit pas dépasser 20 pages, y compris la couverture, les tableaux, les illustrations et la liste des références.
- **CV succincts et listes de publications de tous les requérant-e-s**  
Les CV ne doivent pas dépasser deux pages par requérant-e. Des listes de publications doivent être soumises selon les directives publiées sur *mySNF*. Les liens vers des listes de publications exhaustives peuvent être inclus.
- Des **documents supplémentaires** (lettres de soutien, confirmation de coopération ou de cofinancement, approbations éthiques, etc.) peuvent également être soumis sur *mySNF*. Comme mentionné au point « Données et observatoires de données » dans la section consacrée aux thèmes transdisciplinaires, l'autorisation requise pour l'utilisation ou la génération d'ensembles de données doit être téléchargée à cette étape.

## Sélection des projets et critères de sélection

Le secrétariat de la division Programmes contrôle le respect des aspects personnels et formels avant de transmettre les requêtes pour évaluation scientifique (voir le chapitre 2 du règlement des subsides du FNS). Les requêtes de recherche ne remplissant pas ces conditions ne seront pas traitées.

L'évaluation des requêtes de recherche est effectuée sur la base des critères énumérés ci-après :

- **Conformité aux objectifs du PNR 77** : les requêtes doivent refléter les objectifs du programme, y compris les thèmes transdisciplinaires, exposés au chapitre 4, et s'inscrire dans son cadre général.
- **Qualité scientifique** : les projets doivent tenir compte des derniers critères internationaux en matière de qualité scientifique et de méthodologie. Les

projets doivent présenter une approche novatrice et pertinente par rapport aux projets de recherche terminés ou en cours dans le domaine.

- **Approches inter- et transdisciplinaires / projets de coopération :** les projets doivent être de nature interdisciplinaire et peuvent le cas échéant également inclure des aspects transdisciplinaires reliant différents niveaux d'analyse (micro-/mésos-/macro-) aux parties prenantes. Lorsque cela est pertinent, il semble également particulièrement souhaitable d'associer les sciences de l'informatique et de l'ingénierie aux sciences sociales et comportementales.
- **Application et valorisation :** le potentiel d'application et de mise en valeur des résultats dans la pratique est un élément essentiel des PNR. La priorité sera ainsi donnée à des projets présentant une grande utilité pratique et à des projets visant à développer des solutions pour répondre aux défis actuels et à venir dans l'économie et la société. La sélection tiendra également compte du fait que les résultats escomptés du programme doivent pouvoir servir de base scientifique aux décisions gouvernementales et administratives.
- **Personnel et infrastructure :** les requérant-e-s doivent disposer de compétences scientifiques attestées dans le domaine de la requête déposée. Les travaux doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat en termes d'infrastructures et de personnel.
- **Réponse aux remarques :** le comité de direction se réserve le droit de formuler des commentaires, des suggestions ou des recommandations à l'intention de l'équipe de recherche lorsqu'il l'invite à soumettre une requête de recherche. La prise en compte de ces suggestions ou recommandations sera évaluée dans les requêtes de recherche.

Basé sur une évaluation internationale par les pairs suivie par une évaluation par le comité de direction, les requêtes de recherche seront soumises au Conseil national de la recherche pour approbation ou refus.

## Calendrier de la deuxième mise au concours

À ce jour, le PNR 77 suit le calendrier suivant :

Mise au concours publique des requêtes de recherche	Décembre 2019
Délai de soumission des déclarations d'intention	20 février 2020
Délai pour la soumission des requêtes de recherche	20 avril 2020 ; 17h00
Décision finale sur les requêtes de recherche	Août 2020
Début de la recherche	1 <sup>er</sup> sept. 2020 – 31 déc. 2020
Fin des recherches	31 décembre 2024
Publication de la synthèse du programme	Été 2026

Les projets de recherche ne peuvent pas être prolongés au-delà de la phase de recherche du programme et les équipes de recherche devront soumettre leur rapport scientifique final une fois celle-ci achevée.

## 5. Contacts

Pour toute question relative à la procédure de soumission des esquisses de projet et des requêtes de recherche, veuillez contacter les managers du programme par courriel ou par téléphone :

Barbara Flückiger Schwarzenbach, [pnr77@snf.ch](mailto:pnr77@snf.ch) ou 031 308 22 22

Marjory Hunt, [pnr77@snf.ch](mailto:pnr77@snf.ch) ou 031 308 22 22

Pour toute question concernant les salaires ou les frais imputables, veuillez contacter Roman Sollberger, responsable des finances, par courriel ([roman.sollberger@snf.ch](mailto:roman.sollberger@snf.ch)) ou par téléphone 031 308 22 22.

### Assistance technique pour *mySNF* et la soumission électronique

Service d'assistance :

Tél. + 41 31 308 22 99 (Français)

Tél. + 41 31 308 22 00 (Deutsch)

Tél. + 41 31 308 22 88 (English)

Courriel : [mynsf.support@snf.ch](mailto:mynsf.support@snf.ch)

Site Internet *mySNF* : [www.mynsf.ch](http://www.mynsf.ch)

## 6. Acteurs

### Comité de direction du PNR 77

Prof. Abraham Bernstein, Département d'informatique, Université de Zurich  
(président)

Prof. Irene Bertschek, Centre pour la recherche économique européenne (ZEW),  
Mannheim, Allemagne (vice-présidente)

Prof. Bert Bredeweg, Institute of Informatics, Université d'Amsterdam, Pays-Bas

Prof. Joanna Bryson, Department of Computer Sciences, Université de Bath,  
Royaume-Uni

Prof. Kevin Crowston, School of Information Studies, Université de Syracuse, New  
York, États-Unis

Prof. Natali Helberger, Faculty of Law, Université d'Amsterdam, Pays-Bas

Prof. Åsa Måkitalo, Department of Education, Communication and Learning,  
Université de Göteborg, Suède

Prof. Manuel Puppis, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg

Prof. Ursula Staudinger, Mailman School of Public Health, Université Columbia, États-Unis

### **Déléguée de la division Programmes du Conseil national de la recherche**

Prof. Uschi Backes-Gellner, Département d'économie d'entreprise, Université de Zurich

### **Managers de programme**

Dre Barbara Flückiger Schwarzenbach, Fonds national suisse (FNS)

Dre Marjory Hunt, Fonds national suisse (FNS)

### **Responsable du transfert de connaissances**

Beat Glogger, scitec-media GmbH, Winthertour

### **Représentants de l'Administration fédérale suisse**

Dr Stefan Leist, Analyse du marché du travail et politique sociale, Secrétariat d'État à l'économie (Seco)

Dr Johannes Mure, Pilotage et recherche en matière de formation, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

### **Représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)**

Andreas Klausung, Unité de coordination Scolarité obligatoire, culture et sport, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (jusqu'à fin novembre 2019)

### **Fonds national suisse de la recherche scientifique**

Wildhainweg 3

Case postale

3001 Berne

Tél. : +41 (0)31 308 22 22

Courriel : pnr77@snf.ch

[www.fns.ch](http://www.fns.ch)

[www.pnr77.ch](http://www.pnr77.ch)

© Décembre 2019